



ANNONCE DE COURSE * DÉPARTEMENTALE

Course pédestre O' Score

Le dimanche 8 septembre 2019

à Condat-sur-Vézère (24)



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Organisation : Club Athlétique de Condat
Directeur de course : Claude FREDERIQUE
Contrôleur des circuits : Rémy DURRENS
Traceur : Claude FREDERIQUE
GEC : Rémy DURRENS

**COURSE COMPTANT POUR
LE CLASSEMENT NATIONAL
NON**



CARTE

Nom : La Lande
Relevés : 2015/2016 Révision partielle : 2019
Cartographes : Claude Frédérique

Échelle : 1 / 10 000 ème

Équidistance : 5m

Type de terrain : Terrain typique de cause rocheux et boisé entrecoupé de zones semi-ouvertes.



ACCÈS

Fléchage : À partir du feu de « Le Lardin-Saint-Lazare » sur la départementale 6089
Distance parking-accueil : 50 m
Distance accueil-départ : 300 m
Distance arrivée-accueil : sur place



HORAIRES

Accueil : 9H00

Départ : en masse à 10H

Remise des récompenses : 13H30

Fermeture des circuits : 14H



CIRCUITS

Temps de course : 2 (2H et 1 H)
Circuits loisirs : 1 loisir long



RÉSULTATS

Sur le site : <http://liguenouvelleaquitaine-co.fr/>



SERVICES

Ravitaillement à l'arrivée.



TARIFS

Licenciés FFCO : 6.00 €
Non-licenciés FFCO : 6.00 € + 6.00 € pass'compétition (chronométré)
Non-licenciés FFCO et loisir non chronométré : 6 € + 3 € pass' découverte.
Location de puce : gratuit avec chèque de caution 30 € ou carte d'identité.



INSCRIPTIONS

Jusqu'au mardi 3 septembre 2019 minuit sur le site : <http://liguenouvelleaquitaine-co.fr/>

!/ Pour être chronométré vous devez obligatoirement présenter un certificat médical datant de moins d'un an à la date d'inscription à la compétition et permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la course d'orientation, en compétition.



CONTACT

Claude.frederique@wanadoo.fr (05 53 82 63 74)



Ligue Nouvelle-Aquitaine de Course d'Orientation





Article 1 :

Pour pouvoir participer à la course, les coureurs devront présenter une licence FFCO, UNSS (course d'orientation) ou s'acquitter d'un Pass'Compétition en vente à l'accueil.

Article 2 :

Course au score individuelle sur 2H ou 1H. Carte au 1/10 000 ème.

Article 3 :

Classement individuel au nombre de points suivants attribués à chaque balise :

- N° 31 à 39 = 30 points,
- N° 40 à 49 = 40 points,
- N° 50 à 59 = 50 points,
- N° 60 à 69 = 60 points,
- N° 70 = 70 points,
- N° 71 et 72 balises bonus = **100 points.**

Article 4 :

Les coureurs qui arriveront hors délai seront classés après ceux rentrés dans les temps prévus. Passé un délai de 15 minutes supplémentaires les coureurs seront non classés.

Article 5 :

Il n'y a pas de ravitaillement sur le parcours : chaque participant courra en autosuffisance.

Article 6 :

Le départ en masse sera donné à 10H pour tous les coureurs. Les cartes seront données 10 minutes avant le départ.

Article 7 :

Tout abandon devra impérativement être signalé à l'organisation au plus tôt (à la GEC).

Article 8 :

Les balises sont constituées d'un piquet, d'une toile orange et blanche et d'un boîtier électronique Sportident.

Article 9 :

En cas de dysfonctionnement d'un boîtier électronique, poinçonnez la carte.

